

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/084/AR/6.4

Le Maire de la ville d'EU,

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,
- le Code de la santé publique, et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2, L. 3335-4 et L.3352-5,
- l'arrêté préfectoral « CAB/BPA » du 15 décembre 2021 portant règlement général des débits de boissons dans le département de la Seine-Maritime

Considérant la demande du 23 février 2024 de Madame DEPOILLY Christelle, Présidente de l'association « Mariage d'après deux mains », sollicitant une autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons de 3^{ème} catégorie, dans la Salle Michel Audiard, le samedi 2 mars 2024 de 10h00 à 20h00 et le dimanche 3 mars 2024 de 10h00 à 20h00 à l'occasion du Salon du Mariage.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Madame DEPOILLY Christelle, Présidente de l'association « Mariage d'après deux mains » sise 14 rue Pierre et Marie Curie – 76117 INCHEVILLE est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie, à la Salle Michel Audiard, le samedi 2 mars 2024 de 10h00 à 20h00 et le dimanche 3 mars 2024 de 10h00 à 20h00 à l'occasion du Salon du Mariage.

Article 2 : Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2021, à savoir une fermeture au plus tard à **2 heures du matin et le respect des zones protégées du département**. L'association « Mariage d'après deux mains » est chargée également de **respecter les règles sanitaires en vigueur à cette date**. En cas de nécessité, le Maire ou la 1^{ère} adjointe se réserve le droit d'arrêter toutes ventes d'alcool.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant demandant l'autorisation. Une copie sera adressée au Commandant de la gendarmerie et à la police municipale.

Fait à EU, en l'Hôtel de ville, le vingt huit février deux mille vingt-quatre.

M. Michel BARBIER
Maire de la Ville d'Eu

Par délégation du Maire
Claudine BRIFFARD
1^{ère} Adjointe



1/3

